

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2003 renouvelant l'habilitation de ce diplôme

Vu les pièces justificatives produites par M. PHILIPPE DEMEESTERE, né le 4 juillet 1980 à MARSEILLE (013), en vue de son inscription au Diplôme d'Université DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE, option INTERNATIONAL

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE**, option INTERNATIONAL, *mention bien*

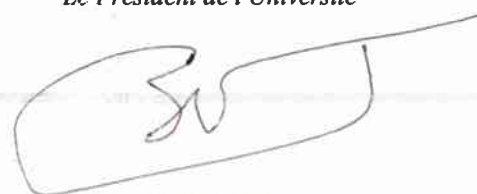
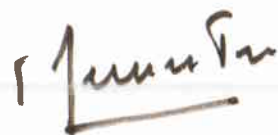
est décerné à **M. PHILIPPE DEMEESTERE**

au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Aix en Provence, le 29 septembre 2003

Le Président de l'Université

Le titulaire



Jacques BOURDON